N° 13 — 26e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Mardi 13 Janvier 1914

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue Desbenton, 28.
TOURCOING, 5 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE N° 28)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

Concours de Mots

ORGANISÉ PAR

Le « Progrès du Nord »

doté de

50.000 Francs de Prix

EXPOSITION DES PRIX

Nous informons nos lecteurs que les prix de notre concours sont exposés au siège du Journal, 27, rue de Béthune. Le certain nombre de lots ne nous sont pas encore parvenus ; l'envoi nous en est annoncé ; mais déjà l'on peut voir le piano, la motocyclette, le chronomètre or, la chambre à coucher, les phonographes, les machines à coudre, les lustres, la lanterie, les services de table, la calorifère à gaz, les vins et liqueurs, les jumelles, etc., etc.

L'exposition est visible tous les jours, de midi à huit heures du soir.

Nous rappelons que le coffre-fort est exposé à la maison Fichet, 13, rue Nationale, à Lille.

Réassortiments

Ceux de nos lecteurs qui désirent la collection complète des numéros du concours ou n'importe quel numéro de réassortiment, sont priés d'adresser leur demande, sans retard, à nos bureaux, 27, rue de Béthune, à Lille, et chez tous nos dépositaires, afin de nous éviter l'encombrement des derniers jours.

AUJOURD'HUI :

Lisez le 73e Feuilleton

Reconstituez le 73e mot

Découpez le 73e bon

ECHOS

Le beau langage.

Si vous voulez écrire « bien français et ne jamais prêter aux critiques des aristarques, suivez les conseils longuement mûris de l'Académie française, consultez son Dictionnaire.

Ses définitions sont les seules bonnes et ne craignent pas la concurrence. Voulez-vous savoir ce que c'est exactement qu'une patte ? Lisez :

« Patte n. Se dit du pied des animaux quadrupèdes qui ont des doigts, des ongles ou des griffes et de celui de tous les oiseaux, à l'exception des oiseaux de proie. Ex. : les « jambes d'une autruche ! »

Pourtant, Maurice Donnay n'était pas encore de l'Académie.

Batailles cinématographiques.

Le « Daily Mail » donne une extraordinaire nouvelle de Mexico d'après laquelle le « général » Pancho Villa, le pittoresque chef de bande du Chihuahua s'est engagé par contrat avec un Américain, M. Henry Aitken, président de la corporation des cinématographes, à lui fournir des films impressionnants reproduisant les « grandes batailles » de la révolution.

Il s'est engagé de plus à ne pas permettre aux opérateurs d'autres entreprises cinématographiques de prendre des films autrtout champ de bataille « contrôlé » par lui.

C'est la face industrielle des révolutions mexicaines.

Façon de parler...

Dans la salle d'attente d'un hôpital, une femme se plaint que son enfant a le nez bouché par un « Hippolyte (polype).

Un troisième a le ver « célibataire » (solitaire).

— Le médecin a prononcé que Jean avait les « bronches » (bronches) atteintes, on devra lui poser un « bésigue à trois » (vésicatoire) sur la poitrine.

— Figurez-vous qu'avant de mourir, mon mari est resté vingt-quatre heures en « liturgie » (léthargie).

N'oublions pas la « pierre d'amidon » pour pyramidon, le « petit motif » pour ce vomitif, un « sirop de boutique » (antisocorbutique)...

J'en passe et des pires.

Le premier de ces Messieurs.

On a longtemps prétendu qu'Albert Samain était l'inventeur du sonnet de quinze vers. Un article copieux et des plus intéressants paru dans « la Vie intellectuelle » établit irréfutablement, et dates à l'appui, que le père du sonnet à quinze vers n'est autre que M. Fernand Nasade, auteur il « Apollon ».

Et savez-vous quel est l'auteur de ce clairvoyant article, qui fixe un point particulièrement discuté d'histoire littéraire ? Tout simplement le plus Parisien des Bruxellois d'adoption, notre brillant confrère Henri Bauthier-Villars (Willy pour les dreuses), qui, à peine de retour à Paris, se lance délibérément et énergiquement dans la mêlée.

Une discussion de priorité, savez-vous, ça est du dernier succès, pour une fois...

Le dernier voyage du député

Hier soir, après avoir embrassé son épouse et lui avoir juré — comme autrefois devant l'officier de l'état civil — une fidélité à toute épreuve, Monsieur le Député a pris le train pour Paris et dans son compartiment, bercé par le bruit des roues, il a médité. J'espère pour lui que la couleur de ses méditation a tiré sur le gris. Un député qui aurait envie de danser le tango en songeant à la situation actuelle, donnerait une pauvre idée de sa clairvoyance et ne serait certainement pas réélu au mois de mai prochain.

Sans doute, l'honnête homme qui a rempli son mandat en conscience, a le droit d'aller aux prochaines batailles avec fierté, car le public a plus de bon sens que ne le croient les démagogues. Ce n'est pas la faute du législateur si l'horizon européen s'est assombri, si une Allemagne remuante, embitieuse et hérissée, a obligé la plus idéologue des nations à se renfrogner, si le pays a dû s'imposer de lourds sacrifices d'hommes et d'argent. Mais le député en route vers le Palais-Bourbon, ne pense pas qu'à hier, il pense à demain et ce qui l'inquiète c'est de ne pas sentir autour de lui cette cohésion des républicaine par quoi, pierre à pierre, s'est construit la République.

La clarté laisse souvent à désirer dans les wagons de chemins de fer. M. le Député, constatant que le manchon en mauvais état n'irradie qu'une lumière falote et misérable, se dit qu'on s'y verra pas mieux dans trois mois, sur le champ de bataille des idées, si une réforme électorale, largement conçue, ne vient remettre les hommes et les partis à leur place et que, puisque le Chambre agonisante ne pourra ni résoudre le problème fiscal, ni élucider le budget, il faudrait du moins que le pays, lui, puisse projeter dans toutes ces ténèbres l'ardente flamme de sa volonté.

Taillez sont les pensées — du moins je l'imagine — qui occupent nos honorables à l'heure où ils regagnent, pour la dernière fois avant les élections, le poste où la confiance des électeurs les placèrent il y a quatre ans. Mais arrivée à Paris, resteront-ils fidèles à eux-mêmes ?

Un ancien parlementaire qui possédait, au suprême degré, le sens de l'observation, disait volontiers que l'air des couloirs était miraculeux et changeait les pessimistes en optimistes. Il ajoutait :

— « Dès que j'ai franchi le seuil du Palais-Bourbon il me semble que le France grandit. »

Souhaitons que nos députés — éclairés sur les besoins du pays par les vacances et le contact de leurs électeurs — nous donnent, en ue aursaut d'énergie, la réforme électorale. Avec ça — et l'union des républicains contra les sectaires et les démagogues — la démocratie saera se débrouiller.

MARTIN-MAMY.

Conseil des Ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier matin en Conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré.

L'AMBASSADE DE SAINT-PÉTERSBOURG

Pour remplacer M. Delcassé, qui a demandé à rentrer définitivement en France, le Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, a fait signer un mouvement diplomatique qui nomme M. Paléologue, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg. M. de Margerie est appelé à la tête de la direction des affaires politiques, laissée vacante par le départ de M. Paléologue. M. Philippe Berthelot est nommé directeur adjoint des affaires politiques et commerciales. M. Chevalley est nommé ministre plénipotentiaire à Christiana.

Le ministre des finances a donné connaissance au Conseil d'un projet de loi sur le contrôle budgétaire.

Le ministre de la guerre a exposé le programme complet des dépenses militaires.

Le Conseil continuera aujourd'hui l'examen des projets militaires.

Le Commerce et l'Impôt

La Fédération des Industriels et des commerçants français, après avoir insisté sur la nécessité d'un emprunt national, dont le retrait, après qu'il avait été voté par la Chambre « a été la cause d'un désarroi financier, qui s'est déjà traduit par des pertes considérables et qui est d'autant plus nuisible que notre commerce et notre industrie souffrent d'une crise », a émis le vœu que « le Parlement statue, sur l'emprunt dans le plus bref délai ».

D'autre part, la Fédération :

« Considérant que l'emprunt n'est possible qu'auprès d'une épargne rassurée, qu'émis dans un public sous l'impression de bien des menaces. Il coûterait fort cher aux contribuables par suite d'une augmentation nécessaire de son taux d'émission ;

« Considérant que le crédit de la France pourrait se trouver ébranlé pendant de longues années par un emprunt émis dans de mauvaises conditions ;

« Considérant que la quiétude ne pourra revenir sans des déclarations très nettes, mettant la rente à l'abri de toute reprise par voie fiscale ;

« Considérant aussi qu'il est nécessaire que les appréhensions générales relatives au futur impôt sur le revenu soient calmées, et que le public soit délivré de la crainte causée par la menace d'une fiscalité inquisitoriale,

» Émet le vœu !

« Que des déclarations rassurantes soient apportées en ce qui concerne tout impôt sur la rente.

« Et que le Parlement rejette tous les projets d'impôt sur le revenu capables de conduire à des recherches insupportables pour les contribuables, surtout en ce qui concerne l'importance des bénéfices commerciaux de chaque année. »

Le contrôle des listes d'assistance

M. Raoul Péret, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, vient d'adresser aux préfets, une circulaire, les invitant à lui faire connaître la pourcentage dans les communes de leur département, des personnes inscrites sur les listes d'assistance aux vieillards par apport à la population.

Ce pourcentage serait très élevé dans certaines localités où la gros chiffre des inscrits ne paraît se justifier par aucune raison particulière, et le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur est décidé à exercer sur ces inscriptions un contrôle rigoureux afin de mettre fin aux abus qui ont pu se produire et d'en empêcher le retour.

M. Poincaré à Nice

L'Eclaireur de Nice annonce que le Président de la République a loué une villa à Eze, près de Nice, où il ferait prochainement un séjour.

Au ministère de l'Intérieur

M. René Renoult, ministre de l'intérieur, a reçu aujourd'hui les préfets des Bouches-du-Rhône, de la Haute-Saône, du Finistère, des Ardennes, du Calvados, du Tarn, de l'Hérault, de l'Isère, du Jura, des Landes, de l'Orne et de la Drôme.

Il s'est entretenu avec eux de la situation politique de leur département.

Au ministère de la Justice

Le « Journal Officiel » publiera demain un mouvement judiciaire qui comporte une vingtaine de nominations intéressant uniquement des magistrats de province. Parmi ces nominations figure celle de M. Bryon, substitut du procureur général à Lyon, qui est nommé conseiller à la Cour d'appel de la même cour.

Dissolution du Parlement chinois

Le président Youan Chi Kai vient de dissoudre à nouveau le Parlement chinois. Il déclare, dans son édit, qu'il dissout le Parlement parce qu'il est impossible à celui-ci d'être en nombre pour délibérer. Dans un second édit, il s'attache à démontrer la nécessité de modifier les lois concernant le Parlement et les élections, et il promet solennellement de convoquer le Parlement après la modification de ces lois. Il charge, en même temps le conseil administratif de lui faire connaître le résultat de ses délibérations touchant l'institution d'une commission chargée de s'occuper de la réforme de la Constitution.

M. Basly en accusation devant les socialistes du Tarn

Mais cela s'arrange

Le Congrès socialiste de la Fédération du Tarn était appelé à se prononcer sur l'exclusion du parti de M. Basly, de Lens.

Cette mesure était réclamée par le groupe du Tarn, qui reprochait à M. Basly, son attitude devant la Chambre, au cours de la discussion des retraites minières.

Après un discours de M. Jaurès, exposant que cette mesure brutale aggraverait encore la division dans la corporation minière, la résolution suivante a été votée :

« Le Congrès de la Fédération du Tarn regrette profondément la division survenue au sein de la corporation minière, et veut vouloir rechercher les responsabilités, ni aggraver le différend, exprime le désir de voir réaliser l'unité minière par l'observation des décisions régulières des Congrès. »

Chez les Mineurs

POUR LE PROCHAIN CONGRÈS NATIONAL

Le syndicat des mineurs de la Loire et de Saint-Etienne, réuni hier pour désigner ses délégués au Congrès national de Lens, leur a donné un mandat ferme en faveur de la grève générale.

Suicides de jeunes soldats en Alsace-Lorraine

On signale trois suicides de jeunes soldats des garnisons de Diguze et de Sarrebourg, en Lorraine.

Tribunaux d'Enfants

En France. Premiers essais

C'était un soir de l'année 1907. Dans la salle de conférences du Musée Social, à Paris, un homme de talent et de cœur tenait sous le charme de sa parole éloquente un auditoire composé en majeure partie d'intellectuels et de philanthropes. Le sujet traité était d'ailleurs d'un intérêt palpitant. L'orateur, M. Edouard Julhiet, qui s'est voué à la cause des tribunaux d'enfants, parlait avec sa haute compétence de ce qu'on avait déjà réalisé dans ce domaine aux Etats-Unis. Il dit le vigueur avec laquelle les Américains avaient mené le bon combat, cita quelques noms fameux, indiqua les résultats encourageants déjà obtenus... ; quand il eut terminé, tous ses auditeurs étaient enthousiasmés. Or, parmi eux se trouvait justement l'avocat Henri Rollet. C'était une bonne fortune ! Henri Rollet est en effet un des amis les plus dévoués de l'enfance malheureuse ; pour ne citer qu'un fait, c'est à lui que revint l'honneur d'avoir fondé « Le Patronage de l'Enfance et de l'Adolescence » qui recueille chaque année près de six cents garçons abandonnés sur le pavé de Paris, et s'efforce d'en faire d'honnêtes citoyens.

Ecouté par un tel homme, la conférence de M. Edouard Julhiet devait avoir de prompts résultats...

Quatre jours après, un enfant de moins de 16 ans comparaissait à Paris devant le Tribunal correctionnel pour vol à l'étalage. Il n'avait jamais été arrêté auparavant, mais les renseignements pris sur son compte n'étaient pas des meilleurs. Sa mère, honnête femme, réclamait énergiquement son enfant ; le président hésitait pourtant à le lui confier, car elle était veuve, devait honnêtement travailler hors de son domicile et avait de plus la réputation d'être faible de caractère. Henri Rollet, qui assistait à l'audience, demanda la parole. Il exposa le système américain et proposa au Tribunal de placer l'enfant sous la surveillance « du Patronage de l'Enfance et de l'Adolescence ». « Habituellement, dit-il, nous plaçons nos pupilles chez des tiers ; nous ferons une exception en faveur de cet enfant et le conférerons provisoirement à sa mère. S'il continue à se mal conduire, nous le reprendrons et la placerons dans des conditions plus sévères et plus sûres. Le Tribunal accepta la proposition et rendit un jugement conforme. C'est ainsi que la « liberté surveillée » fut introduite en France...

De nouveaux progrès ne devaient pas tarder à être réalisés. Quelques mois plus tard on décidait de réserver chaque semaine aux enfants une audience spéciale à la huitième chambre correctionnelle. Grâce à cette heureuse initiative, le régime de la « liberté surveillée » a pu, pendant plusieurs années, fonctionner à Paris à titre d'essai sinon officiellement. Depuis 1906, les « hindis » de la huitième chambre ont été le rendez-vous des hommes et des femmes qui se sont voués à la cause de l'enfance coupable. Parmi eux se trouvent de nombreux représentants du barreau. Il faut citer les noms de Paul Kahn, de Marcel Kleine, de Mme Marie Varone, etc., etc. Généralement, l'enfant susceptible de relèvement est remis à un patronage de garçons ou de filles, selon que l'enfant appartient à l'un ou l'autre sexe. Cette œuvre a charge de le placer au mieux de ses intérêts et d'exercer sur lui une surveillance aussi vigilante que possible.

Et demanderez-vous, quels sont les résultats de ces essais ? Sont-ils aussi encourageants que ceux enregistrés dans l'Etat de New-York ?

Voici les chiffres communiqués par l'œuvre de M. Rollet. Ils portent sur les 4 premières années au cours desquelles a fonctionné par son intermédiaire « la liberté surveillée ».

Sur 419 enfants :

127 paraissent redevenus de bons citoyens.

117 ont été placés à la campagne.

35 sont engagés dans l'armée ou la marine.

17 ont été repatriés dans leurs familles éloignées.

35 ont disparu.

88 ont commis de nouveaux délits.

Au total, on peut dire que 75 % des enfants confiés au patronage de M. Rollet par le Tribunal de la Seine ont été arrachés à la dépravation et replacés dans des conditions normales d'existence. Pour être moins forte qu'aux Etats-Unis, la proportion n'en est pas moins fort encourageante. C'est d'ailleurs l'impression générale qu'on a eue puisque la loi du 25 juillet 1912 a définitivement décidé la création de tribunaux d'enfants et l'organisation de la « liberté surveillée » sur toute l'étendue du territoire.

P. VALDO.

Bismarck et la danse

Bismarck était moins difficile sur le choix des danses que M. Adolphe Annette, archevêque de Paris. Avez-vous lu les « Souvenirs », de Pinnow ? Pinnow fut le valet de chambre du « chancelier de fer ».

Dans ces Souvenirs, se peuvent glaner d'amusantes anecdotes. Celle-ci par exemple.

Des nègres venus de la colonie allemande est-africaine, étaient à Berlin. Bismarck désire les voir, et les fit venir à son château de Warzin. Il les recevait dans son parc. Il leur demanda de danser quelques danses de leur pays. Le chancelier était assis dans son fauteuil, ayant à droite et à gauche ses deux énormes dogues qui ne le quittaient presque jamais. Des danses de nègres les irritèrent ; tout d'abord, ils grognèrent sourdement, puis, tout à coup, voilà qu'ils se précipitaient sur les nègres qui, épouvantés, se sauvèrent dans toutes les directions, grimpant sur les arbres, s'agrippant aux grilles. Et même quelques moiles noirs se teintèrent de rouge.

Mais si les danseurs africains gardèrent mauvais souvenir de la réception, Pinnow assure de nous dire qu'elle amusa beaucoup « le maître ».

Ce n'est pas Bismarck qui aurait proscrit le tango.

La Turquie et l'Europe

M. VENIZELOS A PARIS

La Porte a envoyé une nouvelle circulaire à ses représentants près des puissances pour attirer leur attention sur la question des îles occupées par les Grecs. Une fois de plus elle fait valoir les arguments que l'on connaît, et qui n'ont jusqu'à présent convaincu aucun Etat.

Nul raisonnement ne fient en effet contre le fait que ces îles exclusivement grecques veulent rester unies à la mère-patrie qui les a reconquises et, si elles étaient rendues à la Turquie elles deviendraient le centre d'une agitation dont l'Europe a pu apprécier en Crète tout le désagrément.

La Turquie, d'ailleurs, par suite de la rétrocession des îles du Dodécanèse occupées par l'Italie, regagne une partie du domaine perdu dans la guerre italo-turque et remet la main sur deux cent mille insulaires grecs qui déjà espéraient être incorporés au royaume hellène et ne se résigneront à accepter cette déception que sous la condition de se voir appliquer un régime spécial et autonome.

Il est, en outre, à remarquer que les craintes que la Turquie émet au sujet du danger de laisser à la Grèce des îles voisines de son territoire et pouvant servir de base pour une attaque sont démenties par la neutralisation de ces îles que la Grèce est prête à accepter. Le gouvernement grec a respecté pendant toute la campagne d'Epire les devoirs que lui imposait la neutralité de Corfou, malgré les embarras que ce scrupuleux respect lui occasionnait. On ne peut donc pas soupçonner son attitude ni ses intentions au sujet de la neutralité des îles de Chio et de Mytilène. Quant aux dangers de contrebande entre ces îles grecques et l'Asie turque, l'objection a peu de consistance, car les impôts indirects sont plus élevés en Grèce qu'en Turquie, et c'est toujours de l'empire ottoman que la contrebande s'est faite en Grèce.

Les arguments turcs n'ont donc pas grande force. La Turquie pourra difficilement les faire triompher contre ceux que M. Venizelos vient développer auprès des puissances. Malgré l'élan nationaliste qu'on retrouve jusque chez les fonctionnaires turcs, qui abandonnent un mois d'appointements afin de contribuer aux fonds destinés à acheter de nouveaux navires pour la flotte et veulent aussi demander à la force ce qui ne peut être obtenu par le droit, il n'est pas démontré que les gouvernants ramollis de Constantinople tentent l'aventure d'une guerre contre les décisions de l'Europe entière.

M. Venizelos à Paris

M. Venizelos, président du Conseil des ministres de Grèce, est arrivé à Paris hier après-midi à 2 heures 40, venant de Rome.

Sur le quai de la gare de Lyon, une foule de plusieurs centaines de personnes appartenant à la colonie grecque de Paris attendaient l'arrivée du train. On remarquait la présence de MM. Valaoritis, gouverneur de la Banque nationale de Grèce ; Lebesis, officier d'ordonnance du prince Georges de Grèce ; Politis, professeur à l'Université de Paris ; le docteur Taskonas et un grand nombre d'officiers grecs ayant participé à la récente campagne et qui suivent actuellement à Paris les cours de l'Ecole supérieure de guerre.

A sa descente du train, le premier ministre grec, qu'accompagnaient MM. Caclamanos, chef de son cabinet, Metaxas, le nouveau second secrétaire de la légation de Grèce à Paris, et Marcantonakis, chef de son secrétariat particulier, a été salué par MM. Pichon, directeur-adjoint du protocole, au nom du Président de la République, de Margerie, au nom du président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, Romanos, ministre de Grèce à Paris, et Sicilianos, premier secrétaire de la légation.

La foule a fait à M. Venizelos une ovation chaleureuse et l'a accompagné jusqu'à la sortie de la gare.

Le premier ministre grec déjeunait ce matin chez M. Doumergue, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères. Il ne restera à Paris que deux jours et doit se rendre ensuite à Londres pour revenir de nouveau à Paris où il fera alors un plus long séjour.

Les puissances et l'Albanie

A la Wilhelmstrasse on se montre ostensiblement hostile à tout projet de démonstration navale en Albanie.

Le gouvernement italien, de son côté, paraît disposé à contester la thèse des puissances de la Triple-Entente au sujet de la Banque d'Albanie.

Les puissances de la Triple-Entente estiment que l'internationalisation de l'Albanie ne comporte aucune restriction et qu'en quelque sorte, notamment, l'égalité commerciale de la situation faite à toutes les puissances doit être maintenue.

Le gouvernement italien prétendrait, dit-on, que les initiatives prises et les concessions obtenues par les banques italiennes s'opposent à cette égalité et rendent impossible l'internationalisation de la banque.

Enfin, à Vienne, dans les milieux gouvernementaux, on exprime le sentiment du grand optimisme à l'égard des affaires d'Albanie et on assure même que le prince de Wied part du prince de Wied.

Cependant les communications qui ont eu lieu entre Rome et Vienne au sujet d'une action navale ou militaire éventuelle ont prouvé que dans les mêmes milieux d'assez vives discussions.

La mission militaire allemande en Turquie

Berlin, 12 janvier.

Le « Journal de Berlin » à midi « critique vivement les mesures prises par Enver pacha à l'égard du général Liman de Sanders.

« On pourra, dit ce journal, se livrer à tout un jeu d'interprétations faciles. La nomination du général Liman von Sanders au poste d'inspecteur d'armée fera passer l'éclat d'une défaite diplomatique de l'Allemagne et d'un succès équivalent de la France et de la Russie. C'est en vain que le gouvernement turc tente d'atténuer la chose en affirmant que cette nomination est une affaire intérieure qui concerne uniquement la Turquie, et en assurant que la Russie n'a exercé aucune influence sur sa décision. Cet événement donne la mesure du degré de maturité politique atteint par les jeunes-turcs ».

On croit savoir que le gouvernement britannique a insisté de la façon la plus ferme auprès du prince Lichnowsky, au cours des derniers jours, pour obtenir une solution satisfaisante de la question de la mission militaire allemande.

La Succession Prieu et M. Caillaux

Les explications de M. Calmette

Dans le *Figaro* d'hier matin, M. Gaston Calmette a donné sous ce titre « Les Combinaisons secrètes de M. Caillaux », les explications qu'il annonçait la veille, en réponse au démenti du ministère des Finances.

M. Calmette fait d'abord l'historique de l'affaire Prieu, qui provoqua depuis 1881 différentes interpellations à la Chambre, puis reparut au Palais-Bourbon sous forme de requêtes, de pétitions nombreuses, de rapports et d'enquêtes.

M. Prieu est mort en 1899 après avoir protesté avec une violence qui fut value des mois de prison contre ce qu'il appelait la spoliation du gouvernement français. Il prétendait que le ministère des Affaires étrangères avait touché du Brésil, en deux traites de 5 et 10 millions, datées du 30 août et du 6 septembre 1879, le montant d'une indemnité forfaitaire qui lui était due pour saisie injustifiée de treize navires marchands stopponnés de contrebande par la douane brésilienne.

« Après sa mort, écrit M. Gaston Calmette, son héritier direct, un magistrat des plus considérés, frère d'un ancien député très estimé et très regretté, M. d'Arlate, ne voulant pas poursuivre le recouvrement de la créance Prieu et il l'abandonna à des amis ou parents du défunt qui constituèrent, plus confiants, une sorte de syndicat décidé à continuer auprès des pouvoirs publics les démarches officielles et officieuses nécessaires au succès de leur cause.

« Ces associés se nomment M. A. Bolleau, M. Prosper Sauvage, M. Antoine de Fonvielle, neveu de l'éminent Wilfried de Fonvielle, dont s'honore la science française, etc., etc. Ils ont choisi comme fondé de pouvoirs, l'actionnaire à transiger, M. Auguste Schneider, un ancien premier clerc d'avoué parisien, très versé dans les contentieux des successions litigieuses ; et c'est précisément M. Auguste Schneider qui a traité, lundi, mardi et mercredi 7 janvier avec les envoyés de M. Caillaux et avec M. Caillaux, pour le règlement de la créance dans les conditions que le *Figaro* a rapportées le lendemain : on lui demandait l'abandon de 80 % sur les six millions que le ministre s'engageait à faire verser sous forme d'une demnité restituée par le Trésor. En l'acceptation du fondé de pouvoirs du syndicat devait être donnée en hâte samedi, à l'insu des intéressés eux-mêmes, quand la malencontreuse indiscrétion de ce journal vint tout détruire.

« Prouvez-le ! nous dit M. Caillaux. Assurément, répondons-nous, ce sont les syndicataires eux-mêmes qui viennent, dans les lettres ci-dessous reproduites, établir l'authenticité de ces incroyables pourparlers et du magistrat-transigeant du ministère qui quête d'un trésor de guerre et de publicité.

« La publicité, il l'a déjà donné les journaux de la France entière qui ont reproduit nos affirmations, ces démentis et qui voudront bien donner les lettres probantes des syndicataires Prieu.

« Quant à M. Auguste Schneider, qui allait accepter les conditions déconsidérantes, poursuivie n'a pu le voir depuis notre publication : il est impossible de le rencontrer soit à son domicile privé, boulevard Beaumarchais, numéro 57, soit au bureau qu'il occupe, pour quelques jours encore, rue Richer, numéro 20. Par une coïncidence qu'il faut attribuer au hasard, il a reçu, dès l'apparition des révélations du *Figaro*, l'ordre impérieux d'observer le plus complet mutisme ; et, afin que cette consigne soit plus strictement respectée, un de nos confrères en journalisme, bien connu dans la presse, a été placé en permanent, comme gardien du silence, dans l'appartement du boulevard Beaumarchais. Les correspondances de ces associés du syndicat et leurs valises visitées démontrent tout cela. Elles établissent donc amplement les faits qui ont été nés. J'ajoute maintenant qu'il les a'ont constitué pour moi qu'une preuve supérieure : ce n'est pas sur ces pièces que j'ai élevé ma première accusation. Et j'ai publié sous mon nom la série de ces transactions incroyables, contre lesquelles on a protesté si vivement M. Caillaux, c'est parce que j'en avais reçu les détails d'un ami cher à mon cœur, un ami bien placé pour être renseigné en la circonstance ; et dans l'impossibilité où nous sommes tous, et moi-même, de prouver ces faits, j'ai cru devoir les dénoncer à l'opinion publique.